

Intervention séance du conseil départemental du 17 octobre  
Dotation de fonctionnement des collèges

Monsieur le Président, chères collègues,

Marronnier des ordres du jour de nos séances, l'examen des dotations de fonctionnement pour les collèges demeure le moment pour rappeler notre attachement à la réussite scolaire des collégiens et par extension de tous les élèves ; réinterroger l'efficacité de nos actions dans les collèges ; réaffirmer nos exigences vis-à-vis de l'Etat en matière d'éducation, un mois et demi après la rentrée de septembre.

Le 3 octobre dernier, nous avons eu comme chaque année une réunion d'informations avec Emmanuel Constant et la direction de l'éducation concernant les collèges, avec réponses à nos questions notamment sur le calcul des dotations par établissement. Donc je n'y reviendrai pas.

Par contre, j'aimerais attirer votre attention sur la situation des ATTEE, dont je salue ici le travail. C'est un métier dur et usant, et ceci ne date pas d'hier. Lorsque nous avons eu le transfert de ces personnels non-enseignants lors de l'acte II de la décentralisation, nous avons accueilli des personnels fatigués, présentant des pathologies propres à leurs métiers et très souvent des personnels en plus ou moins longs arrêts maladie, soient un nombre important de postes vacants.

Malgré des évolutions sur leurs conditions de travail, ce taux de postes vacants reste élevé, provoquant une surcharge de travail pour les agents en poste et donc une dégradation des conditions de travail.

Intervention séance du conseil départemental du 17 octobre  
Dotation de fonctionnement des collèges

Pour permettre un accueil et donc les conditions de réussite des collégiennes et collégiens de notre département, il me semble important de nous poser sur cette question du nombre de postes vacants ou non occupés pour raison médicale chez les ATTEE. Je sais que côté recrutement, il n'y a pas forcément de miracles. Il y a la dureté du métier ou la perte d'attractivité de la Fonction publique territoriale. Mais il me semble que c'est un sujet qu'il nous faut aborder collectivement.

Par ailleurs, hors constructions, rénovations ou travaux lourds, nous constatons que certains travaux de réparation, et je parle de petits travaux ont du mal à être effectués. Je pense notamment à des stores de classe bloqués, un rideau métallique à réparer, un faux plafond dégradé et qui part en miette ou des toilettes à réparer. Bref, des travaux du quotidien pour lesquels nous sommes souvent sollicités, dans et hors CA, par les enseignant.es et parents, et qui provoquent parfois leur colère.

Je sais que des unités d'intervention ont été mises en place, dont je salue le travail qu'il effectue également. Il me semble intéressant pour suivre les évolutions sur cette question que nous puissions avoir un point de l'état de ces unités, les difficultés ou non de capacité d'intervention et le pourcentage de réparations effectués suivant le nombre de demandes.

Je vous remercie, par avance, des réponses que vous nous apporterez,  
Monsieur le Vice-président.

Ceci étant dit, il n'y a aucun doute sur notre attachement, en tant qu'élu, à la réussite des collégien.nes. Hors bâti, nous avons multiplié les actions en ce

Intervention séance du conseil départemental du 17 octobre  
Dotation de fonctionnement des collèges

sens. Je pense notamment au Projet éducatif départemental, doté de 9 millions € ou bien le chèque réussite pour les 6èmes où le Département investit 3.3 millions € ou encore le plan attractivité des collèges.

Et ces actions, ces choix deviennent de plus en plus indispensables au regard des premiers retours que nous avons cette année encore de la rentrée scolaire.

20 à 25 % des 3 000 postes au concours d'enseignants qui n'ont pas trouvé preneur, manqueront à notre département. Conséquence de cela 1000 contractuels ont été embauchés à la rentrée pour que chaque classe ait un enseignant. Une approche quantitative, donc se félicite la rectrice de l'académie de Créteil, mais qui ne règle rien sur la durée. Pour rappel, l'année dernière, il y avait par jour plus de 600 classes qui n'avaient pas de profs à la fin de l'année. On me répondra sûrement alors que le pool d'enseignants remplaçants a été augmenté de 60 titulaires. Mais quelle pérennité lorsque l'on sait que ce pool est réduit à zéro après les vacances de Toussaint, les remplaçants prenant des postes permanents. Concernant la question de l'inclusion en milieu scolaire, le manque d'AESH est toujours estimé à 40 %, chiffre que ne dément même plus l'Éducation nationale.

Et l'annonce, dans le projet de loi de finances 2025 de la suppression de 4 000 postes d'enseignants, auquel on nous objecte l'augmentation de 2 000 postes d'AESH, que nous n'arrivons pas à recruter, va venir dégrader encore plus la situation de l'école en Seine-Saint-Denis.

Face à cette situation, il est indispensable pour nous de prendre toutes les dispositions nécessaires pour sanctuariser l'ensemble des dispositifs que nous

Intervention séance du conseil départemental du 17 octobre  
Dotation de fonctionnement des collèges

prenons pour la réussite de toutes et tous. Affirmer cette sanctuarisation au moment où l'ensemble des collectivités doivent faire des choix budgétaires est essentielle pour montrer notre engagement vers un investissement d'avenir qu'est la réussite des jeunes de notre département.

Cette sanctuarisation sera aussi une démonstration forte de notre soutien à la mobilisation importante des enseignants, des parents et des élèves, au printemps dernier pour un plan d'urgence qui exigeait 358 millions € pour recruter :

- 5 000 enseignants, dont 1000 pour les collèges.
- 100 CPE.
- 200 assistants pédagogiques

Cet acte viendra accompagner notre campagne départementale pour un choc d'égalité pour l'éducation.

Cette campagne pour un choc d'égalité, nous la menons pour exiger des moyens supplémentaires pour l'école en Seine-Saint-Denis et pour la revalorisation de notre dotation départementale des collèges, pour exiger l'égalité républicaine.

Cette situation sur la dotation départementale des collèges n'est pas dénoncée que par nous. Le rapport de la chambre régionale des comptes, inscrit à notre ordre du jour, en fait lui-même état : « La Seine-Saint-Denis, quatrième département le plus peuplé, figure en 38e position en 2018 pour le montant de la dotation départementale des collèges par habitant. Ce mode de fonctionnement accentue les inégalités : plus de population induit plus

Intervention séance du conseil départemental du 17 octobre  
Dotations de fonctionnement des collèges

d'équipements, donc plus de charge et moins de recettes. Aucune péréquation actualisée ne vient rattraper ce déséquilibre ».

Si l'état fait, pour l'heure, la sourde oreille sur la nécessité d'un plan d'urgence pour l'école comme sur la revalorisation de cette dotation départementale des collèges, il est indispensable pour nous de continuer de faire entendre ces exigences et de rappeler les responsabilités qu'à l'Etat sur notre territoire et auxquels les collectivités sont obligées de pallier. Une manière également de marquer notre refus au projet de loi de Finances 2025 dont l'austérité sera mortifère, autant pour les moyens que nous consacrons au service public départemental de l'éducation que par les coupes dans le budget de l'éducation nationale.

Je vous remercie de votre attention.